Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260306-35_03_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026

Convocation du 20 février 2026

Le six mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN,
- **Absents représentés** : Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY
- **Absents :** Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

35. ENVIRONNEMENT : ETANG DU MINIHY – GESTION DES POPULATIONS DE RONGEURS AQUATIQUES – CONVENTION

(Cf. annexe 5)

Présentation : pour lutter contre la prolifération de ragondins et de rats musqués à l'étang de Châtelaudren, il est proposé de renouveler la convention avec la fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON22). Le coût est de 185€ pour la collectivité.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention ci-jointe avec la FGDON22.

Le 6 mars 2026,

La secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

Le Maire,
Olivier Boissière

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★